

L'APSAM



ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES »

Bulletin trimestriel

Printemps 1998

Volume 7, numéro 1

FRANÇOIS JUTRAS : COPRÉSIDENT DE L'APSAM



POMPIERS POMPIÈRES

- ◆ Les systèmes de construction jugés à risques
- ◆ Les mesures d'urgence

POLICIERS POLIÉRIÈRES

- ◆ Deux lumières pour prévenir les accidents
- ◆ L'APSAM perd un collaborateur

FORMATION

- ◆ Pour éviter les eaux troubles dans le transport et le traitement des eaux

V O I T U R E S D E P O L I C I E

Deux lumières pour prévenir les accidents

Deux feux rouges clignotants, judicieusement placés à l'intérieur du hayon de sa fourgonnette, auraient peut-être pu éviter à un enquêteur de la section sécurité routière l'accident très grave qu'il a subi au mois de septembre dernier.

Ce soir-là (il était 23 h 55), l'enquêteur se trouvait à la sortie Sud du tunnel Atwater. Il avait établi son périmètre de sécurité et, alors qu'il allait prendre des fusées routières dans le coffre de sa fourgonnette, il a été frappé par une autre voiture. Il a subi des fractures multiples aux deux jambes. Au moment d'écrire ces lignes, il poursuit sa réadaptation.

Pourquoi cet accident est-il arrivé? Comment se fait-il que l'autre conducteur prétende ne pas l'avoir vu? Michel Allard, représentant à la prévention, secteur policier, à la Communauté urbaine de Montréal, a examiné l'événement sous tous ses angles, en collaboration avec l'inspectrice de la CSST, Chantal Beaulieu, et des représentants des sections Prévention, Parc auto et Sécurité routière du SPCUM. « Notre

hypothèse la plus réaliste, dit-il, c'est que les gyrophares placés sur le toit n'étaient plus visibles parce que le hayon était relevé. »

Certains corps policiers du Québec ont déjà identifié ce risque. D'autres ont fait l'installation de feux clignotants à l'intérieur des hayons et des couvercles de coffres arrières des voitures. Aux États-Unis, de tels feux sont offerts dans les équipements (Police Pack) qui sont installés sur les voitures de patrouille. « Nous avons commencé à examiner ces équipements, déclare Michel Allard, pour nous rendre compte que les prix oscillent entre 65 et 2000 \$. Nous avons sélectionné quelques modèles que nous avons

soumis à toute une batterie de tests. Nous avons mesuré leur efficacité le jour, la nuit, lors d'averses de pluie et de neige, dans le brouillard. Nous les avons testés dans des rues étroites et mal éclairées, sur des grands boulevards illuminés. Nous recherchons l'équipement qui offrira la meilleure visibilité, quelles que soient les conditions. »

Au moment d'écrire ces lignes, Michel Allard attend le rapport final de l'inspectrice de la CSST. Il sera déterminant pour le SPCUM qui attend d'en connaître les recommandations avant de fixer son choix sur un équipement et d'installer des feux clignotants dans toutes les voitures de patrouille du Service.



L'APSAM perd un collaborateur



Michel Allard, représentant à la prévention, secteur policier, à la Communauté urbaine de Montréal, prend sa retraite du SPCUM après plus de 35 années de service.

Pour Alain Devost, conseiller responsable du secteur policier à l'APSAM, c'est un collaborateur

de la toute première heure qui se retire : « Michel Allard a toujours été convaincu que la prévention représente le moyen le plus efficace d'éliminer les accidents. » Son cheminement de carrière en témoigne.

En 1979, alors qu'il occupe les fonctions de sergent-détective et qu'il œuvre activement au sein de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc., il décide de s'inscrire au certificat en santé et en sécurité du travail. « C'est l'époque de la loi 17, Loi sur la santé et la sécurité du travail, qui bouleverse les habitudes et les mentalités, dit-il. Au syndicat, je suis responsable des accidents du travail. » Il fera partie de la première génération au Québec de diplômés en santé et en sécurité du travail. Il sera membre du comité qui préside à la formation de l'APSAM.

Suite en page 8

À la recherche d'indicateurs de performance

Parmi les objectifs que se fixe François Jutras, en accédant à la coprésidence de l'APSAM, il y en a un auquel il tient plus particulièrement : celui de concevoir et de mettre au point des indicateurs de performance. « C'est mon rêve, dit-il. J'aimerais que l'APSAM puisse mesurer les impacts de ses outils et de son action sur les milieux de travail. »

Ce n'est certes pas un objectif déraisonnable, quand on considère que l'Association souhaite, par son travail, ses produits et ses services, contribuer à l'intégration de la prévention dans les opérations quotidiennes du monde municipal. L'APSAM dispose de plusieurs outils et de conseillers près des gens du milieu pour y parvenir. Mais le défi reste toujours de taille. Le territoire à couvrir est immense et les clients, en nombre élevé, sont parfois éloignés. « Nous faire connaître de nos clients et nous en rapprocher demeure toujours un objectif valable, affirme François Jutras. Cette année, nous innoverons en tenant deux réunions de notre Comité administratif en dehors de Montréal, soit à Rimouski et à Trois-Rivières. De plus, le directeur général participera à plusieurs congrès et réunions des associations du secteur. Nous en avons identifié quelques-unes qui réunissent le monde patronal ou syndical. »

Pour percer tous les milieux municipaux, l'APSAM doit aussi offrir des outils simples, pratiques, faciles d'utilisation et de compréhension et qui collent à leur réalité. Les fiches techniques

en sont un exemple. Elles sont faciles à comprendre et à utiliser et elles résument bien une matière. L'Association doit aussi proposer des formules de formation plus souples et adaptables à toutes les réalités. « Nous avons dû revoir notre approche de la formation continue, soutient M. Jutras, parce que le cadre que nous proposions était trop rigide et théorique. » L'APSAM revisite également la formule de ses cours de formation. Ainsi, le cours sur le traitement et le transport des eaux (voir l'article sur ce sujet ailleurs dans le bulletin) sera offert désormais par module. Autrement dit, les villes pourront inscrire leurs employés aux modules qui les concernent plus particulièrement.

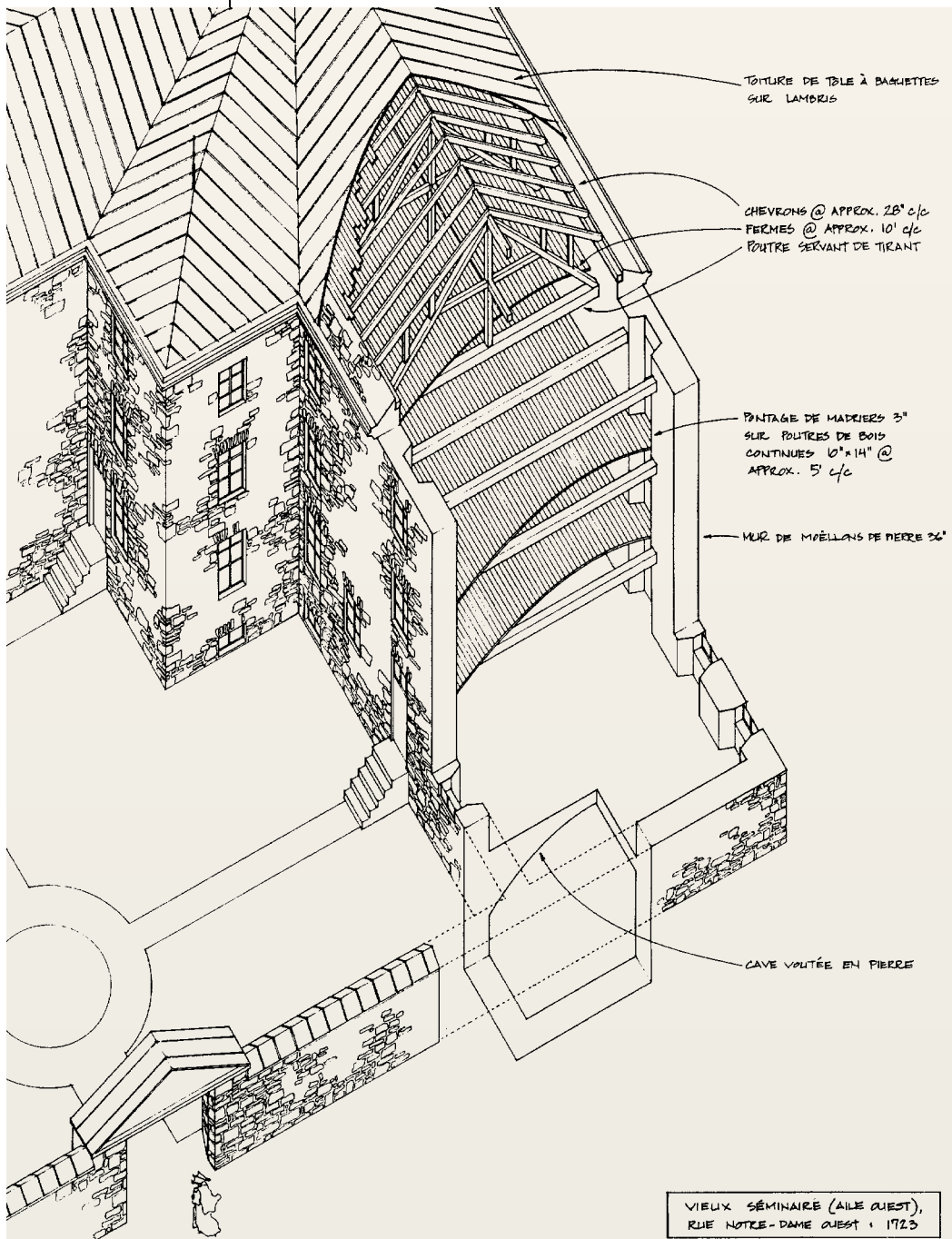
L'APSAM a le devoir de s'adapter aux besoins de ses clients. L'un des moyens pour y arriver résiderait au sein même du Bureau de direction de l'Association, s'il faut en croire François Jutras. « Ce groupe d'individus constitue un réservoir d'expertises et de connaissances très vastes. Ils proviennent de toutes les régions et représentent toutes nos catégories de clients. Je souhaite tirer profit de leurs connaissances et continuer, avec Claude Héту et Alain Langlois, de les faire travailler dans la complémentarité la plus profitable pour nos clients. »

L'efficacité de l'APSAM tiendrait donc en partie à la chimie qui existe au sein du Bureau de direction ? « C'est plus que cela, réplique François Jutras. Elle résulte en grande partie du travail des permanents qui sont sur le terrain chaque semaine et qui prennent le pouls de nos clients. La chimie de l'APSAM, c'est la somme des connaissances et des expertises de toutes ces personnes. »



François Jutras tient un discours « d'association », pour ainsi dire. Est-ce à dire qu'il met en sourdine sa position de représentant patronal, lui qui est directeur des Ressources humaines à la Ville de Québec ? « Pas du tout, répond-il. Comme mes autres collègues du Bureau de direction, je transmets le point de vue de la partie que je représente. Mais, dans un réel fonctionnement paritaire, nous devons de rechercher et de développer une position d'association et d'être à l'écoute des préoccupations de chacune des parties. C'est ainsi que nous offrirons une contribution valable en prévention à nos collègues du secteur municipal québécois. »

Les systèmes de construction jugés à risques pour les pompiers



VIEUX SÉMINAIRE (AILE OUEST),
RUE NOTRE-DAME OUEST • 1723

J. Auger/N. Roquet

Au cours d'un incendie, il peut se produire plusieurs événements dangereux pour les pompiers, notamment un effondrement de la structure de l'immeuble. Et quand, l'incendie terminé, on regarde ce qui reste de la structure originale, on se demande comment telle section a tenu le coup, alors qu'ailleurs, elle s'est écroulée.

Il y a plusieurs années, l'église anglicane, située sur la rue Sherbrooke Ouest, à l'angle de la rue Simpson, à Montréal, a été complètement détruite par le feu. Trois pompiers y ont trouvé la mort. Au terme de son enquête, la CSST a exigé que les pompiers du Service de la prévention des incendies de Montréal (SPIM) soient mieux formés pour faire face à des incendies dans de vieux immeubles présentant des risques particuliers, comme dans le cas de cette église.

Le SPIM a fait appel à Jules Auger, professeur agrégé à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Jules Auger enseigne la construction et la conservation des vieux bâtiments. Architecte de formation, il s'intéresse depuis plusieurs années au patrimoine architectural du Québec, ce qui l'a amené à faire des recherches sur les systèmes de construction utilisés depuis les débuts de la colonie. Il était la personne tout indiquée pour expliquer aux pompiers comment peut se comporter une ancienne

charpente et les éléments qui la composent.

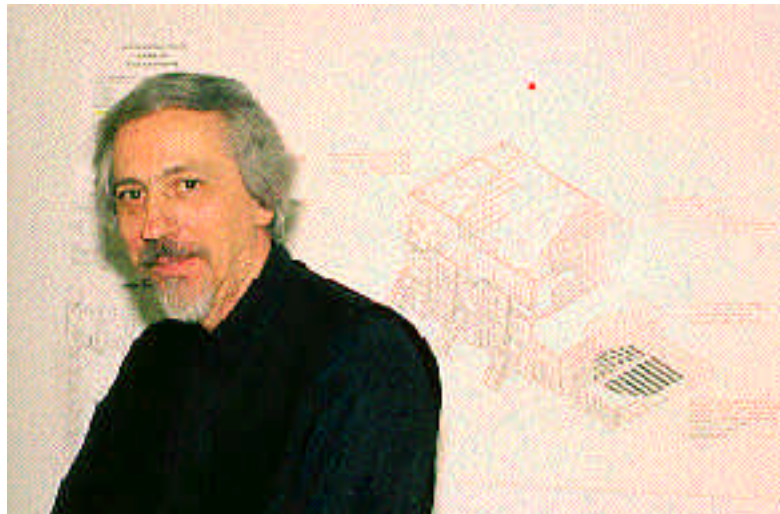
« Avec l'aide des pompiers, dit-il, j'ai identifié des immeubles qui sont typiques du parc immobilier de Montréal. J'ai retenu des bâtiments du XVIII^e siècle, dans le Vieux-Montréal, des immeubles industriels du XIX^e siècle et des constructions résidentielles types que l'on retrouve dans des quartiers comme ceux du Plateau Mont-Royal, du Centre-Sud et le quartier Saint-Louis. J'ai sélectionné des bâtiments en rangée, des immeubles multifamiliaux et commerciaux, incluant ceux, plus récents, faisant usage de fermes préfabriquées pour planchers et toits, qui remplacent les solives de bois et qui sont la source de risques importants pour les pompiers. »

Pour leur part, les pompiers, en fouillant dans leurs archives et dans leur mémoire, ont attiré son attention sur les immeubles où des faiblesses structurelles s'étaient manifestées lors d'incendies antérieurs.

Jules Auger a retrouvé les plans de ce type d'immeubles dans des archives. Il a représenté leur structure en trois dimensions sur des planches pour expliquer comment la construction est organisée. Avec ses connaissances et les indications des pompiers, il a pu indiquer les zones de danger, c'est-à-dire les éléments de la charpente qui présentent des faiblesses lors d'un incendie.

Tout cela s'est déroulé entre les années 1989 et 1993. Environ 350 pompiers du SPIM ont suivi le cours du professeur Auger, en plus de l'enregistrer sur vidéo. Aujourd'hui, le SPIM a élaboré son propre cours, à partir du matériel du professeur Auger, et l'offre à tous ses pompiers. Il l'a même donné aux chefs du Service de la prévention des incendies de la Ville de Québec.

Après cette expérience toute montréalaise, Jules Auger a voulu étendre ses recherches à l'ensemble du Québec. Avec l'appui de l'APSAM, il a présenté un projet à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) qui lui a accordé une



subvention. Aujourd'hui, il s'apprête à publier un livre¹ dans lequel il présente les résultats de ses travaux. « J'ai mis une année à amasser le même genre d'information pour tout le Québec, raconte-t-il. J'ai choisi 15 villes qui sont représentatives du patrimoine architectural de la province. Je les ai visitées et j'y ai interrogé les chefs de pompiers. Au cours de nos discussions, j'ai eu la confirmation de ce que je soupçonnais : les pompiers des régions rencontrent les mêmes problèmes que ceux de Montréal. »

Dans son livre², les pompiers retrouveront de nouveaux dessins, 16 en tout, qui représentent des couvents, églises, presbytères, immeubles industriels du début du siècle et vieilles maisons de campagne. Son travail est construit de la façon suivante : chaque dessin est accompagné d'un texte résumant l'histoire du système de construction et décrivant la structure de l'immeuble représenté. Il énumère ensuite les éléments sur lesquels les pompiers devraient porter une attention particulière en cas d'incendie. Il les pointe comme des faiblesses de la structure. « Ce livre intéressera les pompiers de la province, mais aussi les historiens d'art, les architectes intéressés par la

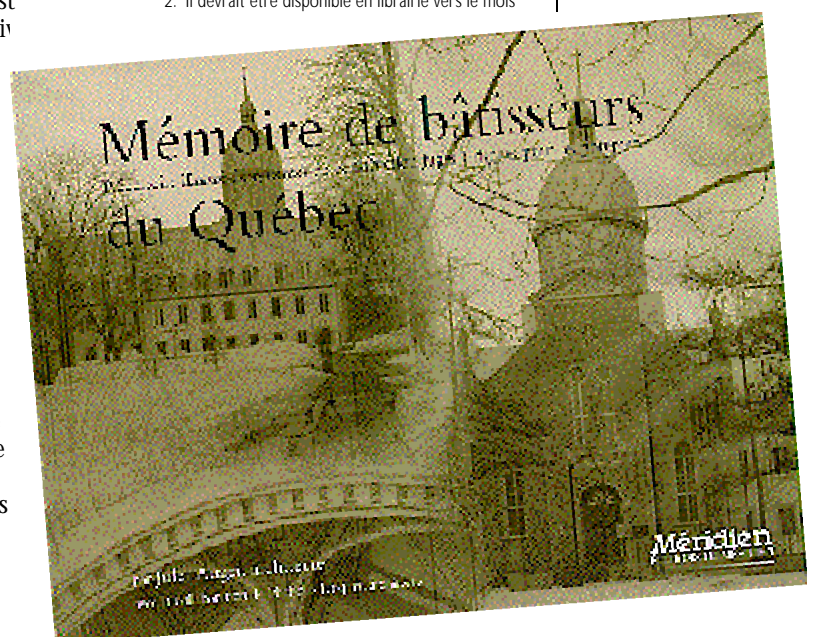
Derrière le professeur Jules Auger se trouve une planche représentant une construction en trois dimensions.

conservation, les ingénieurs en structure et les agents immobiliers. »

Jules Auger souligne, en terminant, la collaboration précieuse d'André Bourdeau, autrefois directeur adjoint au SPIM et maintenant retraité, qui, pendant toute sa carrière active, s'est intéressé aux faiblesses structurelles des immeubles. « Après un incendie où il y avait eu effondrement, il avait l'habitude de se rendre sur les lieux avec son équipe pour tenter de comprendre, nous dit M. Auger. Son expérience pratique m'a été d'un apport exceptionnel. »

1. Mémoire de bâtisseurs du Québec ; Répertoire illustré de systèmes de construction jugés à risques pour les pompiers ; Éditions du Méridien, 1998

2. Il devrait être disponible en librairie vers le mois



Pour éviter les eaux troubles

Les employés municipaux qui travaillent dans des stations de traitement des eaux usées ou de production d'eau potable, ainsi que ceux qui oeuvrent sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs, seront intéressés d'apprendre que l'APSAM mettra bientôt à leur disposition un tout nouveau cours de formation intitulé : La santé et la sécurité du travail reliées aux transports et aux traitements des eaux.

C'est Antoine Laporte et Éleine Guénette, de la firme EAu service, qui ont reçu le mandat de mettre à jour la formation actuelle sur les eaux. L'APSAM a également formé un comité consultatif dont les membres proviennent de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), de l'Association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE-AESEQ), ainsi que de plusieurs municipalités. Leur



Éleine Guénette et Antoine Laporte

travail consiste à approuver la matière fournie par Antoine et Éleine et à s'assurer que le contenu est complet, conforme à la réglementation et bien adapté au contexte québécois.

La matière de ce nouveau cours pourra être dispensée en l'espace de un ou de plusieurs jours, selon les besoins de chaque municipalité. En effet, douze modules couvriront les établissements de production d'eau potable, de traitement des eaux usées et les

réseaux d'égouts et d'aqueducs. Les municipalités pourront ainsi choisir d'inscrire leurs employés à quelques modules à la fois. « C'est plus pratique pour les municipalités et les exploitants de stations, affirme Antoine Laporte. Il est parfois difficile de se priver de travailleurs pendant plusieurs jours consécutifs. De plus, il n'est pas rare

que des employés soient chargés de certaines tâches uniquement. Il est alors bien plus pratique de les inscrire au(x) module(s) qui les concernent. »

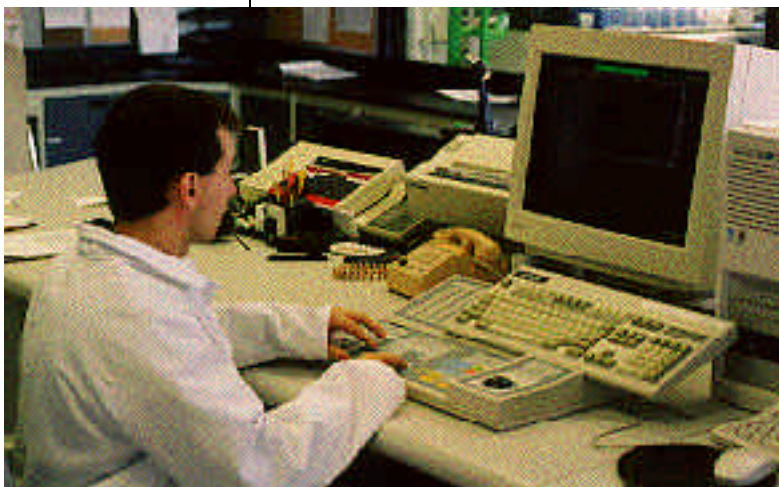
Chaque module offre un contenu théorique et est accompagné d'exemples tirés de la réalité québécoise. Il y a également des références aux lois et aux règlements concernés et, enfin, des exercices pratiques.

Ce cours sera disponible vers le mois de juin prochain.

Les 12 modules du cours

- ◆ Réglementation et rôle des intervenants en santé et en sécurité du travail
- ◆ La prévention liée aux risques physiques et le cadenassage
- ◆ L'ergonomie, le travail en hauteur et les risques d'incendie
- ◆ La prévention associée aux risques biologiques et chimiques, le SIMDUT

Michel Périard devant l'ordinateur qui contrôle la station de production d'eau potable de Repentigny



- ◆ L'intervention en espace clos
- ◆ La prévention associée aux produits chimiques communs
- ◆ La prévention associée aux produits chimiques spécifiques
- ◆ La prévention associée aux procédés de purification de l'eau
- ◆ La prévention associée aux procédés de traitement des eaux usées
- ◆ Les interventions sur les réseaux d'assainissement
- ◆ Les interventions sur les réseaux d'aqueducs
- ◆ La prévention associée aux applications communes



Une vue des bassins à la station de traitement des eaux usées de Repentigny

Élaine Guénette

Depuis 1990, Élaine Guénette donne des cours de formation dans les municipalités et au Cégep de Saint-Laurent sur l'entretien et l'exploitation des réseaux d'égouts et d'aqueducs. Elle possède également plusieurs années d'expérience dans la conception, la construction, la mise en service et la réhabilitation des réseaux distribuant l'eau potable ou collectant les eaux usées. Elle est technologue en Assainissement des eaux et diplômée du Cégep de Saint-Laurent. Elle est formatrice accréditée pour l'APSAM.

Antoine Laporte

Antoine Laporte travaille depuis plus de 16 ans pour la Ville de Repentigny où il occupe le poste de chef des opérations attribué à la Division des eaux. Auteur de nombreuses publications et conférences, il a été formateur dans le cadre de différents cours relatifs à l'exploitation des stations de traitement des eaux potables et usées.

Depuis 1989, il est formateur accrédité pour l'APSAM. Il est technologue en Assainissement des eaux et diplômé du Cégep de Saint-Laurent. Il a complété son apprentissage en faisant des stages à l'étranger, notamment en France, en Suisse et en Belgique.



Carl Dumaresq porte un harnais de sécurité, des lunettes de sécurité, un chapeau et des vêtements imperméables pour descendre dans un bassin à la station de production d'eau potable de Repentigny.

FORMATION SIMDUT

Il y aura un cours de formation sur le SIMDUT les 11, 12 et 13 mai 1998.

Les frais d'inscription sont de 450 \$ (taxes en sus).
Pour renseignements, communiquez avec Marie-José Duponsel au (514) 849-8373 ou au 1-800-465-1754.



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
 Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373
 Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais : 1-800-465-1754
 Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
 Alain Langlois

Coprésident patronal :
 François Jutras, directeur des Ressources humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical :
 Claude Héту, directeur adjoint, SCFP-Québec (FTO)

Coordonnateur de la revue :
 Alain Devost

Rédaction :
 Pierre Bouchard - Communications B

Réalisation graphique :
 Anne Brissette, graphiste

Distribution :
 À la poste

Impression :
 Impressions des Associés inc.

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 12 000 exemplaires

Les pompiers et les mesures d'urgence

Le combat des incendies, c'est le lot des pompiers. Mais réagir et intervenir à l'intérieur d'un plan municipal de mesures d'urgence ne se produit pas tous les jours. Pour les services de prévention des incendies, la formation aux mesures d'urgence est un aspect à ne pas négliger, car l'imprévisible peut survenir à tout moment.



Le Centre de formation aux mesures d'urgences (CFMU), exploité par l'Institut maritime du Québec, a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans tous les domaines liés aux mesures d'urgence et de sécurité en général. Créé spécialement pour former le personnel navigant du Québec aux urgences maritimes, incluant le combat des incendies, il a maintenant pour mission la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans tous les domaines liés aux mesures d'urgence et de sécurité en général. C'est ainsi qu'il a élargi sa clientèle pour s'adresser aux municipalités qui désiraient former leurs employés dans ce domaine.

Le CFMU comprend une caserne permettant d'habiller 24 pompiers à la fois. À proximité se trouve un laboratoire où se tiennent des exercices intérieurs, tels un parcours avec obstacles pour les appareils de protection respiratoire autonomes, les exercices de colmatage, etc.

À l'extérieur, les pompiers disposent d'une maquette d'acier de 250 m², compartimentée sur trois étages, permettant de tenir une multitude d'exercices relatifs au combat d'incendie, aux techniques de sauvetage, à la formation sur les espaces clos, à l'utilisation des appareils de protection respiratoire autonomes et aux techniques de ventilation, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le Centre de formation aux mesures d'urgences est situé à Saint-Romuald. On peut obtenir de la documentation sur ses cours en téléphonant au 418-835-1621.

Suite de la page 2

En 1988, il est nommé représentant à la prévention pour le secteur policier, à la CUM. « J'ai reçu le mandat de représenter autant la partie syndicale que la partie patronale, ce qui ne correspond pas aux dispositions de la loi. C'est une anomalie avec laquelle nous vivons très bien depuis. »

Michel a piloté plusieurs grands dossiers touchant aux protecteurs auditifs dans les salles de tir, les radars de vitesse, les pneus d'hiver ou toutes saisons et les dossards. Mentionnons aussi celui de l'aménagement de l'habitacle des voitures de patrouille, qui a donné lieu à plusieurs études de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) et à un colloque, au mois d'octobre dernier, qui a réuni plus de 200 policiers et policières de tout le Québec.

Le 9 février 1998, c'est l'heure de la retraite. Les membres du Bureau de direction et les employés de l'APSAM se joignent à tous pour lui souhaiter une retraite longue et remplie d'activités.